

Compte-Rendu CHS du 25/01/2013

La mission du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est de participer à l'amélioration des conditions de travail et au bien être des agents sur leur lieu de fonction. Il doit également veiller à l'application des règles en matière de législation du travail. Il représente les agents de l'état au travers de ses représentants du personnel. Notre section FO66 a été mandatée par la majorité de ses représentants pour assurer le secrétariat du CHSCT face à l'administration. C'est une force pour notre syndicat.

Lors de la réunion plénière du vendredi 25 janvier, nous avons abordé de nombreux sujets qui nous touchent tous de près. Nous avons également voté les actions à mettre en place durant cette année.

Notre secrétaire du CHSCT a ainsi obtenu que soit rappelé à chaque séance (1 par trimestre)

- **les accidents au travail,**

Nous rappelons l'importance de signaler tout accident survenu sur le lieu de travail ou durant les trajets pour s'y rendre, même d'apparence bénin .

- **les agressions physiques et verbales,**

toute agression doit être signalée afin de pouvoir gérer les suites hypothétiques médicales, psychologiques, voire matérielles.

- **les exercices d'évacuations des bâtiments,**

Nous sensibilisons la direction sur l'importance d'effectuer ces évacuations sérieusement même sur les petites trésoreries(trop souvent oubliées en matière de sécurité). L'importance également de former les personnes au maniement des extincteurs, ainsi qu'aux premiers gestes de secourisme.

- **les travaux dans nos unités de travail.**

Il est capital de pouvoir suivre les travaux en cours et à venir. Toute modification ou adaptation de poste de travail dépend de la pérennité de nos emplois.

Concernant les travaux de la DDFiP66, la direction n'est pas très coopérative. Sur les questions de déménagement de trésorerie, elle reste très évasive et sur les travaux en cours, elle n'est guère plus prolixe.

Comme sur les problèmes d'emploi, trop souvent la direction fait preuve de mutisme vis à vis des conditions de travail des agents.

Notre principal souci actuellement est la présence d'amiante dans les sous sols du CFP de la côte vermeille. L'opération pilon prévue début mars va amener les agents dans les locaux d'archives du sous-sol. Le risque de soulèvement de particules d'amiante par le piétinement des gens et le déplacement des chariots et transpalettes nous inquiètent. Nous avons demandé à la direction de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas confronter les agents à un quelconque risque de santé.

Ces travaux de désamiantage sont soumis à l'arbitrage du préfet de région pour l'attribution des crédits. Cependant, nous nous posons la question quant à la pertinence du dossier présenté à l'autorité régionale au vu des dossiers présentés en local.

De son côté, la direction œuvre toujours pour l'implantation de caméras vidéo sur le site de la côte vermeille afin de régler les problèmes d'incivilités. A l'inverse de Solidaire Union Snui Sud, nous ne pensons pas que ce problème d'agression de nos personnels peut être résolu de manière aussi simple. Contrairement à ce qui est colporté par la SUSS, nous n'avons pas voté contre la sécurité des agents, mais contre le financement de ces caméras par le CHSCT.

En 1°, il faut savoir que la centrale de Bercy délègue des crédits pour de telles implantations sécuritaires (encore faut il monter le dossier).

En 2°, dans le projet présenté, nous pouvons constater l'installation de caméras à l'intérieur du bâtiment, mais également sur la façade donnant sur la rue. (la protection du bâtiment semble être plus importante que celle des agents au vu de l'amiante pour notre direction)

En 3°, contrairement à la SUSS, nous nous sommes fait le relais des agents en réception en réclamant la présence de vigile pour assurer une protection physique et non virtuel sur le terrain.

Pour les actions votées par notre CHSCT, nous avons accordé les crédits pour la réfection des WC et cuisine à la trésorerie de Elne. Cette action fait suite à la visite de cette trésorerie par une délégation du CHSCT en 2011.

Nous avons transmis les nichoirs pour les chauve-souris à la mairie de St Esteve afin de les apposer sur des bâtiments environnant la trésorerie. Sur cette action, la direction n'a pas suivi les préconisations de la spécialiste de la réserve de Nyer de les implanter à même la façade de la trésorerie. Nous allons donc suivre ce dossier de près et prendrons nos responsabilités quant au droit de retrait des agents pour risque de morsure.

Notre délégation a à nouveau réclamé la réfection du monte-charge en monte-palette et chariot à la côte vermeille, mais la direction semble plus intéressée de se lancer dans le cinéma avec l'achat de ses caméras.... A suivre